

## De la résilience en période de crise

### Apprendre à vivre autrement pendant la crise

La période de mars 2020 à juin 2021 a vu dans un premier temps se mettre en œuvre une École jamais imaginée : faire l'école sans l'école, du moins sans ses murs, ses salles de classe, ses études surveillées, ses gymnases et terrains de sport, ses visites sur le terrain ou encore ses stages. Tout la communauté éducative a retroussé les manches, de nouveaux codes de conduite ont régi notre vie sociale et personnelle : moins de contacts, moins d'interactions, moins de loisirs, le port du masque qui nous cache aux autres, les réunions physiques remplacées par des échanges virtuels, tout cela au rythme des évolutions sanitaires. Cette première période, riche d'apprentissages, est suivie maintenant par une autre étape : vivre ensemble avec la menace COVID.

Aujourd'hui, à l'heure de cette nouvelle rentrée 2021, si les conditions sanitaires sont plus favorables et permettent de retrouver des modalités d'enseignement plus proches des conditions « normales », il nous faut encore rester en vigilance,

La priorité de la période de rentrée vise à établir ou rétablir le lien avec les apprenants et à assurer leur réadaptation aux cycles de la vie collective et des enseignements, notamment pour les plus jeunes.

Tous les acteurs de notre enseignement se mobilisent pour à la fois retisser le lien entre l'intérieur de l'École et l'extérieur de l'École ; pour accueillir tous les élèves à besoins éducatifs particuliers et tout faire pour que les impacts de la crise sanitaire soient réduits au maximum. Pour cela, les personnes de plus de 12 ans sont invitées à se faire vacciner.

### L'hybridation des formations

#### **Un processus boosté par la crise sanitaire**

Si l'intégration du numérique dans les formations est prégnante depuis plusieurs années notamment à travers le plan numérique éducatif de l'enseignement agricole, la crise sanitaire a de fait accéléré le processus. Durant l'année scolaire écoulée, pour assurer la continuité pédagogique, les équipes ont continué à se mobiliser, à réinterroger leurs pratiques, à innover, à mieux maîtriser les outils à leur disposition...

Les dispositifs de formation ont été repensés en termes d'espace et de temps. Différentes modalités d'enseignement ont été combinées : enseignement en présentiel pouvant être enrichi par les technologies du numérique, en distanciel, en direct synchrone ou en différé asynchrone pour aboutir à des dispositifs qualifiés d'hybrides. Il s'agit à présent de capitaliser ces expériences pour valoriser les acquis en la matière.

#### **Un enjeu d'avenir fort**

Suite aux États généraux du numérique qui se sont tenus à l'automne 2020, des projets ont été engagés en relation avec le conseil régional de notre région. L'enseignement agricole participe à une expérimentation pédagogique relative à l'utilisation de ressources numériques granulaires en classe de seconde générale et technologique, en partenariat avec la société Maskott. Cela va concerner peu d'établissements sur l'année scolaire 2021-2022, en vue d'un déploiement ultérieur plus large en fonction des résultats de l'expérimentation. Parallèlement, les réseaux de l'enseignement agricole réfléchissent à la mise en place d'organisations collectives permettant de répondre aux besoins de l'ensemble des voies de formations pour structurer le travail autour de la thématique de la digitalisation.

#### **Pour aller plus loin :**

<https://chlorofil.fr/numerique>



## La validation des acquis de l'expérience a 20 ans en 2022

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à toute personne de faire reconnaître son expérience professionnelle ou sociale d'au moins 1 an afin d'obtenir un diplôme ou un certificat.

La VAE est une troisième voie d'accès à la certification professionnelle, au même titre que les formations initiale et continue.

La DRAAF AURA assure, pour les diplômes du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, la mise en œuvre de la VAE de l'information des candidats jusqu'au suivi post-jury,

Pour la période 2002-2020, près de 1300 candidats se sont présentés devant un jury. Le taux de réussite moyen est de 80 %, soit près de 960 diplômes délivrés.

En 2020, 96 candidats sont passés en jury avec un taux de réussite totale de 80 %. 20 % des candidats ont eu une validation partielle avec l'acquisition de blocs de compétences. Des préconisations du jury (formation ou expérience complémentaire) vont leur permettre à terme d'obtenir le diplôme complet.

Depuis 2017, on constate une augmentation d'environ 20 % des candidats par an. Cette dynamique est liée essentiellement à une demande forte pour le Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole qui permet d'obtenir la Capacité professionnelle agricole nécessaire à l'obtention des aides à l'installation agricole.

La VAE n'est pas une formation mais un processus d'équivalence entre les compétences et les qualifications acquises par l'expérience professionnelle et un diplôme ou une certification existante.

Pour conduire ce processus, la DRAAF s'appuie sur un réseau de 26 accompagnateurs labellisés qui accompagnent les candidats et multiplient les actions de promotion dans les territoires.

**Pour aller plus loin :**

<https://www.youtube.com/watch?v=pVcDs5DI-44>

<http://www.vae-certificateurs.fr/>

<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Validation-des-acquis-de-l>

En près de 20 ans, on constate de nombreuses évolutions pour la VAE et notamment :

L'utilisation de la VAE comme un outil de gestion des compétences au sein des entreprises et des organisations

L'assouplissement des conditions d'entrée dans le dispositif, avec le passage de 3 ans d'expérience à 1 an en 2017.

Le découpage de toutes les certifications en blocs de compétence a favorisé la possibilité de proposer des parcours hybrides combinant la valorisation d'acquis antérieurs et l'acquisition de nouvelles compétences avec des périodes de formation.

### Témoignage

#### **Parcours hybride VAE et Formation : Le témoignage de Myriam, accompagnatrice VAE au CFPPA de La Côte St André**

Antonin postule à la formation BP REA dans notre centre au printemps 2020 afin de s'installer en apiculture. Son expérience professionnelle en tant que saisonnier apicole pendant 5 saisons avec des responsabilités d'un atelier de gelée royale et le développement d'un petit cheptel apicole lui permet d'envisager de réaliser le BP REA par la voie de la VAE. Le dossier est déposé et accepté par la DRAAF. Après un positionnement de ces compétences vis à vis du BP REA, il apparaît que son expérience devra être complétée par des actions de formation sur la gestion économique et financière mais aussi par un complément technique de formation technique notamment sur les volets sanitaire et élevage. Au final, son parcours sera composé d'un accompagnement VAE de 12 H et d'actions de formation pour 200 H. Son parcours s'est déroulé de novembre 2020 à avril 2021. Antonin a obtenu son diplôme BP REA en mai 2021.

## Risque majeurs : des exercices pour les bons réflexes

Comme d'autres départements, la préfecture de l'Allier organise chaque année un exercice « risques majeurs » pour tous les établissements d'enseignement du département.

Depuis 2017, l'enseignement agricole a noué un partenariat avec le rectorat de Clermont-Ferrand et participe à ces entraînements.

Chaque établissement dispose d'un « PPMS », un Plan Particulier de Mise en Sécurité. Il prévoit les conduites à adopter pour se protéger face aux trois types de « risques majeurs » : une tempête ou un ouragan, un accident technologique avec dégagement d'un nuage toxique, une intrusion armée dans l'établissement.

Lors de l'exercice, la préfecture alerte les établissements de la menace prévue au scénario. Ceux-ci doivent alors réagir selon les mesures du PPMS : mettre à l'abri, confiner, protéger, ou évacuer, pour toute la communauté éducative : apprenants, personnels, visiteurs s'il y en a. Mais aussi informer, et veiller à ce que la direction reste en contact avec les autorités pour connaître la suite des événements. Enfin, transmettre les informations aux services de secours.



Chaque exercice est suivi d'un « RETEX » (pour « RETour d'EXpérience ») qui permet d'identifier ce qui a bien fonctionné, et les points à améliorer.



En accompagnement de ces travaux, des séances de travail sont organisées régulièrement par la DRAAF avec les chefs d'établissements. Les directrices et directeurs mutualisent les bonnes pratiques, s'assurent que toutes les situations sont prises en compte, *pour les apprenants en situation de handicap notamment*, prennent connaissance des attentes des services de secours, *par exemple les informations sur l'établissement qui leur sont nécessaires pour intervenir plus rapidement*, etc.

Même si toutes les situations ne peuvent être anticipées dans les moindres détails, l'expérience montre que les crises sont toujours mieux gérées lorsque l'on est bien préparé. Et dans l'enseignement agricole, les chefs d'établissement soulignent le sérieux et l'implication avec lesquels chacun participe à chaque fois à ces exercices. La DRAAF souhaite ici remercier chacune et chacun pour l'attitude responsable affichée à ces occasions.

## Résultats régionaux aux examens

### 91,63 % de réussite à la session de Juin 2021

La session d'examens 2021 s'est déroulée dans des conditions particulières compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid19. Comme en 2020, des aménagements des épreuves et de la prise en compte des notes pour la délivrance des diplômes ont été réalisés.

Filière	Admis	% réussite régional	% réussite national
CAPA	967	95,84	96
BEPA	3161	92,83	91,3
Bac Pro	3355	93,77	92,3
Bac Techno	707	98,88	98,5
BTSA	1588	80,86	80,7
<b>TOTAL</b>	<b>9778</b>	<b>91,63</b>	<b>90,6</b>

## Service national universel : l'enseignement agricole très actif !

En 2021, pour la première fois depuis sa création en 2019, le service national universel (SNU) a concerné toutes les régions de France. En Auvergne-Rhône-Alpes, les séjours de cohésion se sont déroulés entre le 21 juin et le 2 juillet dans les 12 départements pour un total de 2 655 volontaires répartis dans 20 centres d'accueil.

Parmi ces 20 centres, 7 établissements d'enseignement agricole ont répondu à l'appel des organisateurs du SNU, accueillant plus de 40 % des effectifs régionaux : l'EPLEFPA de Cibeins (01), l'EPLEFPA du Bourbonnais (03), l'EPLEFPA de Roanne-Chervé-Noirétable (42), l'EPLEFPA du Velay (43), l'EPLEFPA de Lyon-Dardilly (69), l'EPLEFPA de Contamine-sur-Arve et l'ISETA de Poisy (74).

Durant les 12 jours du séjour de cohésion, les jeunes ont pu réaliser de nombreuses activités physiques et sportives basées sur la cohésion, disposer d'informations sur la mobilité, la santé, l'accès aux droits, échanger sur la citoyenneté, les institutions et les services publics nationaux et européens, faire des découvertes culturelles, réfléchir sur l'engagement, la défense nationale et la résilience. Chaque jeune a également pu bénéficier d'un test de détection des difficultés de lecture et d'un bilan-découverte de ses compétences.

Favorisant à la fois l'autonomie et le vivre ensemble, ce séjour de cohésion, organisé en maisonnettes tutorées par des encadrants formés, a permis des rencontres de jeunes de différentes origines géographiques avec des parcours variés.

Cette expérience d'ouverture et de citoyenneté, ponctuée par l'inclusion régulière des symboles de la République et de la Nation, au premier rang desquels le lever des couleurs et le chant de l'hymne national, marque la première étape du SNU que les jeunes peuvent poursuivre par une mission d'intérêt général de 84 h, voire ensuite par un service civique, un service volontaire ou une réserve.

Tous les jeunes volontaires du SNU ne manqueront pas l'an prochain de promouvoir ce dispositif auprès de leurs successeurs, comme l'ont fait les élèves de l'EPLEFPA du Bourbonnais et du Velay lors de la visioconférence organisée le 29 avril 2021 avec Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement.

## Résultat de l'appel à projet DRAAF « Construction des lois et société de l'information : comment comprendre et réfléchir en tant que citoyen ? »

Cinq établissements se sont portés candidats et trois ont mené le projet à son terme.

**Les lauréats du concours sont les élèves de la classe de 4e de l'Enseignement agricole de Roanne-Chervé-Noirétable, encadrés par leur enseignante de français, Mme Donnay.**



Ensemble, ils ont créé le « Jeu des Lois » confectionné sur un ancien plateau de jeu de l'oie recyclé et relooké, aux cases colorées selon des catégories de questions et d'actions à réaliser. Quatre catégories ont été imaginées par les élèves : les acteurs de la loi, les mineurs et la loi, le parcours de la loi, les droits et devoirs des citoyens. Une catégorie Bonus et une catégorie « Un p'tit tour... » viennent enrichir le jeu.

Comme au jeu de l'oie, chaque joueur lance le dé et avance son pion jusqu'à une case où une question de la catégorie lui est posée. S'il répond juste, il gagne la carte. Dès qu'un joueur atteint la dernière case, chacun compte ses cartes... Et ce n'est pas le plus rapide qui l'emporte, mais celui qui a gagné le plus de cartes et qui est déclaré « Citoyen du jour ».

Conçu pour jouer à 4 joueurs ou en équipes, ce jeu collectif aborde des questions sur les lois, les droits et devoirs à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement.

Félicitations à nos jeunes concepteurs et à leur enseignante qui ont gagné une participation financière à leur projet de déplacement citoyen sur le territoire, qui se déroulera durant l'année 2021/2022. La DRAAF accompagnera également l'établissement dans la recherche de partenaires pour faire multiplier le jeu et permettre ainsi son usage par tous les établissements scolaires intéressés.

**Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes**

Directeur de la publication : Michel SINOIR

Coordination/Rédaction : service régional de la formation et du développement - SRFD

Contact : DRAAF/SRFD

Courriel : srfd.auvergne-rhone-alpes@educagri.fr